

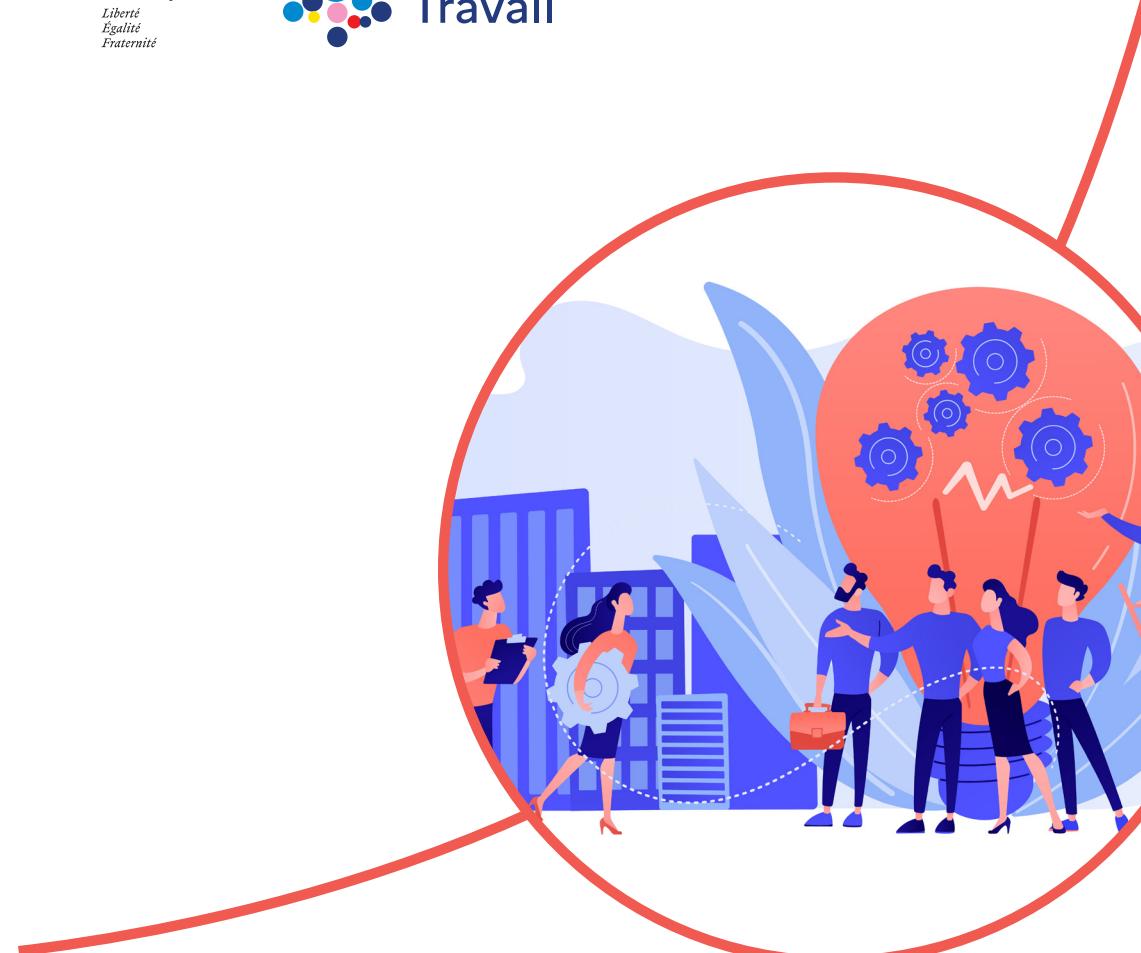
Coupon à remettre à votre conseiller(e)  
**au minimum 15 jours** avant le démarrage  
de votre immersion professionnelle.

Pour mettre en place la convention d'immersion professionnelle,  
veuillez vous présenter directement dans votre agence France Travail.

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mardi, mercredi : 8h30 - 12h30 / 12h30 - 16h30 (sur rdv)  
Jeudi : 8h30 - 12h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 12h30 - 15h30 (sur rdv)

France Travail Nouvelle-Aquitaine - Direction de la communication / FT N-A.06/22-030NOT / Ne pas jeter sur la voie publique



# L'immersion professionnelle

## Objectif

**Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez :**

- **vérifier vos compétences et vos capacités professionnelles** par rapport à un emploi recherché ;
- **découvrir les conditions d'exercice d'un métier** envisagé.

L'immersion professionnelle est un service rendu par l'entreprise sur commande de France Travail.

Vous êtes placé(e) en situation réelle de travail, les tâches confiées vous permettent de mesurer les écarts éventuels entre vos compétences et l'emploi visé, entre vos intérêts et les conditions réelles d'exercice du métier.



### À NOTER

- Vous n'êtes pas salarié(e) de l'entreprise : vous ne devez pas déclarer votre immersion lors de votre actualisation de fin de mois.
- Vous bénéficiez par France Travail de la protection des accidents du travail.
- Vous ne pouvez pas effectuer plusieurs immersions professionnelles dans la même entreprise.

## Durée et modalité

La durée de l'immersion professionnelle est à déterminer avec **votre conseiller(e) France Travail**.

La durée hebdomadaire ne doit pas excéder la durée légale du travail appliquée dans l'entreprise (**fournir un planning** des jours et horaires).

**Un tuteur** désigné par l'entreprise sera chargé de vous accueillir, de vous encadrer et de vous évaluer.

## Mise en oeuvre

- Vous prospectez directement les employeurs pour trouver une entreprise d'accueil.
- Après validation par France Travail, une convention d'immersion vous sera délivrée.
- Vous devrez **nous retourner la convention signée et cachetée** (sur chaque feuillet) par l'employeur et vous-même, **8 jours minimum** avant le démarrage de l'immersion professionnelle.

**A l'issue de votre immersion professionnelle, vous complèterez avec votre tuteur un bilan : vous en conserverez un exemplaire, le 2<sup>ème</sup> sera à transmettre à France Travail.**



## A remplir avec l'employeur

**Votre nom :**

**Votre prénom :**

**Identifiant :**

*Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom-Prénom et téléphone) :*

**Nom de l'entreprise :**

**Siret de l'entreprise :**

**Adresse et coordonnées de l'entreprise :**

**Nom du Directeur / Gérant :**

**Nom et fonction du tuteur :**

**Lieu de déroulement du stage :**

**Poste à évaluer :**

**Dates de stage :** du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

**Nombre d'heures :**

**Activités confiées et objectifs associés :**

**Organisation de la période dans la structure d'accueil :**

Lundi :	de .....	à .....	et de .....	à .....
Mardi :	de .....	à .....	et de .....	à .....
Mercredi :	de .....	à .....	et de .....	à .....
Jeudi :	de .....	à .....	et de .....	à .....
Vendredi :	de .....	à .....	et de .....	à .....
Samedi :	de .....	à .....	et de .....	à .....
Dimanche :	de .....	à .....	et de .....	à .....